Compte rendu
Conseil Municipal de Mondrainville

Vendredi 15 avril 2016

Convoqué le 4 avril 2016, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de Madame Edith GODIER, maire.

Membres présents : Mme Edith GODIER, maire, M. Patrick BUFFARD, adjoint. David HERGAULT, Delphine TROPRES, Christelle LOUVEAU, Marie-José BLEUX, Franck LEMERAY conseillers municipaux.

Absents excusés : Didier BERTHELOT – Sébastien LETELLIER

Le conseil municipal est composé de 09 membres en exercice, 07 sont présents.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Patrick BUFFARD

Approbation du compte administratif 2015 – Vote du compte de gestion 2015
Délibération n° 2016-03

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES PREVUES : 457 483.51 €	DEPENSES REALISEES : 344 734.99 €
RECETTES PREVUES 457 483.51 €	RECETTES REALISEES : 418 077.30 €

Résultat cumulé 2014 : 122 663.77 €
Part affectée investissement : 35 448.26 €
Résultat de l'exercice 2015 : 73 342.31 €
Résultat cumulé 2015 à affecter sur le budget 2016 : 160 557.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES PREVUES : 85 598.26 €	DEPENSES REALISEES : 48 269.84 €
RECETTES PREVUES 85 598.26 €	RECETTES REALISEES : 50 366.67 €

Résultat cumulé 2014 : - 34 628.26 €
Résultat de l'exercice 2015 : 2 096.83 €
Résultat cumulé 2015 à affecter sur le budget 2016 : - 32 531.43 € (001)
Besoin de financement : 32 531.43 € (1068)

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif, Edith GODIER, Maire, quitte la salle. Monsieur Patrick BUFFARD prend la présidence de la séance, il propose au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2015, présenté par madame le maire.

1. Après délibération, le conseil municipal (06 voix pour) approuve le compte administratif de l'année 2015.

A l'issue du vote, madame le maire remercie de la confiance que le conseil municipal lui a accordée et poursuit la séance.
Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats.

2. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents 7 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 AU BUDGET 2016

- **Section Investissement**

  Inscription au compte 001 en dépenses d'investissement : 32 531.43 €
  Inscription au compte 1068 en recettes d'investissement : 32 531.43 €

- **Section de fonctionnement**

  160 557.82 € – 32 531.43 €

  Inscription au compte 002 en recettes de fonctionnement : 128 026.39 €

Vote des taux d'imposition pour l'année 2016 – Délibération N°2016-04

Madame le Maire informe qu'il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016. Elle propose au conseil municipal de se prononcer sur les taux suivants :

- Taxe habitation : 18.18 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.24 %
- Taux pour la compensation foncière des entreprises (CFE) : 17.21 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter ces taux d'imposition pour l'année 2016.

Vote des subventions aux associations – Délibération N°2016-05

Madame le maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Comité des fêtes	460.00 €
Club des ainés	460.00 €
Mondrainville Loisirs	460.00 €
Comité de Jumelage	460.00 €
Quan Khi Dao	460.00 €
Association Parents élèves	200.00 €
Association des anciens combattants	180.00 €
Familles Rurales Evrecy	220.00 €
Ecole de danse Grainville	30.00 €
Association Foot Verson	50.00 €
Aslo Tourville	150.00 €
FSE Collège Verson	87.50 €
CIFAC Caen	50.00 €
TOTAL	3 267.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux différentes associations ci-dessus exposées.
Les associations peuvent bénéficier d'une subvention dès lors qu'une activité est proposée sur la commune ou dont le siège est sur la commune
Le montant des subventions aux associations de communes limitrophes est plafonné à 150 € par association.
Cette attribution de subvention concerne uniquement la pratique d'activité non disponible dans la commune de Mondrainville, par des jeunes Mondrainvillais âgés de moins de 18 ans, elle est portée à 10 € par jeune.

Vote du budget primitif 2016 – Délibération N°2016-06

Présentation générale du budget :
Il est rappelé que le budget est voté par chapitre en section fonctionnement et en section investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
O11	charges à caractère général	226 674.89
O12	charges de personnel	149 703.00
014	Atténuation de produits	12 528.00
65	charges de gestion courante	76 096.50
66	charges financières	15 500.00
O23	Virement à la section d'investissement	41 772.00
042	Opérations d'ordre	1 400.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**523 674.39**
RECETTES		
013	Atténuation de charges	5 000.00
70	Produits des services	50 500.00
73	Impôts et taxes	137 188.00
74	Dotations et participations	145 755.00
75	Autres produits de gestion courante	57 100.00
77	Produits exceptionnels	105.00
R002	RESULTAT REPORTE	128 026.39
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**523 674.39**

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
21	Immobilisations corporelles	9 750.00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 500.00
TOTAL DEPENSES REELLES		**52 250.00**
D001	Solde d'investissement reporté	32 531.43
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**84 781.43**

RECETTES		
10	Fonds propres (T.A. + FCTVA)	7 950.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	32 531.43
165	Remboursement caution	1 128.00
O21	Virement de la section fonctionnement	41 772.00
040	Opération d'ordre	1 400.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**84 781.43**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2016.

Prévisions budgétaires : Patrick BUFFARD explique que des achats d'outillage pour les employés communaux sont prévus notamment l'acquisition d'une perceuse, d'une meuleuse, d'un rabot électrique, d'un décapeur thermique, d'un compresseur et d'une ponceuse vibrante.
En investissement, il est prévu le changement de la porte de la sacristie, le changement de la porte de la mairie, la pose d'une rampe d'accessibilité dans l'église et des installations de voirie (panneaux, marquage au sol). Concernant les travaux d'évacuation des eaux pluviales rue de l'avenir vers la route de Bretagne, une somme de 20 000 € est mise en réserve dans l'attente de devis complémentaire et de la réfection de la route départementale, route de Bretagne.

Lotissement le Verger III – Dénomination des impasses Délibération N°2016-07

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient d'attribuer des noms aux impasses du lotissement «Le Verger III »

La commission Voirie-Urbanisme-Cadre de Vie, réunie en mars dernier, propose les noms des impasses suivantes pour le lotissement « Le VERGER III ». Madame le maire souligne que ce choix a été soumis à l'aménageur BARATTE qui n'a émis aucune objection.

Pour le lotissement « Le Verger III », la proposition est donc la suivante :

- Impasse des Vergers
- Impasse des Quatre-Saisons
- Impasse des Moissons

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de la commission et décide d'attribuer les noms suivants aux trois impasses du lotissement « Le Verger III » : impasse des Vergers, impasse des Quatre-Saisons, impasse des Moissons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30